



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	ISOPROPANOL
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	ALCOOL ISOPROPYLIQUE; ALCOOL D'ISOPROPYLE; 2-PROPANOL; DIMÉTHYLCARBINOL.
Code du produit	IP-0124; IR-0166; IH-0101; IH-0901; IT-0924; IO-0166; IE-0166
Formule chimique	$(\text{CH}_3)_2\text{CHOH}$
Masse molaire	60.1
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-05-13

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Liquides inflammables - catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Liquide et vapeurs très inflammables
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (P)

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Porter des gants de protection (Nitrile, butyle, matériau laminé (PE/EVOH)), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Garder sous clef.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 4
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Isopropanol	67-63-0	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausée et vomissements. Vertiges. Maux de têtes. Rougeurs. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Garder à l'abri des rayons du soleil. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Hygroscopique.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
2-Propanol	67-63-0	VEMP	200 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	400 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	400 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWAEV	200.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEV	400.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEL	400 ppm 984 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	200 ppm 492 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

Origine des données

Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	-90°C.
Point d'ébullition	Donnée non disponible.
Inflammabilité	Oui.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	2%.
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	12%.
Point d'éclair	12.0 °C (coupelle fermée).
Température d'auto-inflammation	400-456°C.
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	Sans objet.
Viscosité cinématique	2.596mm ² /s
Solubilité	Miscible avec l'eau en toutes proportions. Miscible avec l'alcool, chloroforme, benzène et éther, insoluble dans solution saline.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Log Pow: 0.05-.
Pression de vapeur	43.2hPa(32.4 mm-Hg) à 20 °C / 58.7 hPa (44.0 mmHg) à 25.0 °C.
Masse volumique et densité relative	0.785g/cm ³ .
Densité de vapeur relative	2.1 (Air=1).
Caractéristiques des particules	Sans objet.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut s'enflammer au contact d'oxydants. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur excessive. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts. Acides forts. Anhydrides d'acide. Aluminium. Trioxyde de chrome. Chlorure de cobalt. Halogènes. Oléum Tert-butoxyde de potassium. La chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Oxyde de carbone.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ISOPROPANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation. Dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Effets narcotiques. Somnolence. Incoordination. Paresthésie. Nystagmus. Hypotension. Arrêt cardiaque ou respiratoire. Coma. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Confusion. Incoordination. Paresthésie. Nystagmus. Nausées et vomissements. Acétonurie. Acétonémie. Convulsions. Stupeur. Hypotension. Arrêt cardiaque ou respiratoire. Coma. Mort possible.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure. Dermatite. Conjonctivite. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Laryngite. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Confusion. Incoordination. Irritabilité. Vision floue. Tremblements. Sudation. Salivation. Perte de poids. Perte d'appétit. Nausées et vomissements.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 5045 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 12870 mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 72600 mg/m3 .

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ISOPROPANOL

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête). 9640.00 mg/l - 96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie): 5102.00 mg/l - 24 h.
Persistence et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1219
Appellation réglementaire	ISOPROPANOL
Classification du TMD	Liquides inflammables 3
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	- Liquides inflammables - catégorie 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-05-13